

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 23 MAI 2018

L'An Deux Dix Huit, le mercredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusé : François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur JOURDAIN), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Maison Pour Tous

La "MPT" (Maison Pour Tous) est une association intercommunale muroise.

A la suite du contrôle technique effectué sur leur minibus, d'importantes réparations ont dû être effectuées pour un montant de 3 532.75 €. Cette dépense imprévue n'avait pas été inscrite dans le budget de l'association qui sollicite donc le soutien du Syndicat Intercommunal Murois pour couvrir ces frais par une subvention exceptionnelle du même montant.

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 30 avril 2018,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association MPT,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 24 mai 2018

Le Président

Jean-Pierre TALUT

